

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S. 02-2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 08  
Procuration : 00  
Votants : 08

SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

Convocation du 07 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle POTET, Vice-présidente

Présents : Mme POTET - OUVRAT - COURTEAUX - BRISSET - BOUCHER - CHESNEAU - MM. COURTEAUX - PERRAULT

Absente excusée : Mme MORNAY

Absents : M. POMA - Mme GOURSEAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Le conseil d'administration,  
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024  
- considérant les éléments suivants

Montants en euros

<b>Pour mémoire</b>	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 194,73
- résultat d'investissement antérieur reporté	
<b>Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2024</b>	
- résultat de l'exercice	
- résultat antérieur	
- solde d'exécution cumulé	
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2024</b>	
- dépenses	
- recettes	
- solde des restes à réaliser	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
- rappel du solde d'exécution cumulé	
- rappel du solde des restes à réaliser	
- besoin de financement de l'investissement	
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- résultat de l'exercice	- 15,00
- résultat antérieur	2 179,73
- résultat cumulé	2 179,73
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	2 179,73

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire-Président,

Alain POMA

La secrétaire,  
Isabelle POTET

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S. 03-2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 08  
Procuration : 00  
Votants : 08

SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

Convocation du 07 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle POTET, Vice-présidente

Présents : Mme POTET - OUVRAT - COURTEAUX - BRISSET - BOUCHER - CHESNEAU - MM. COURTEAUX PERRAULT

Absente excusée : Mme MORNAY

Absents : M. POMA - Mme GOURSEAU

Mme POTET a été nommée secrétaire

VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2025

Le conseil d'administration, à l'unanimité,

- vote le budget - année 2025 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 179,73 €	2 179,73 €	/	/

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire-Président,  
Alain POMA

La secrétaire,  
Isabelle POTET



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S. 01-2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 08  
Procuration : 00  
Votants : 08

**SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**  
Convocation du 07 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle POTET, Vice-présidente

**Présents :** Mme POTET - OUVRAT - COURTEAUX - BRISSET - BOUCHER - CHESNEAU - MM. COURTEAUX - PERRAULT

**Absente excusée :** Mme MORNAY

**Absents :** M. POMA - Mme GOURSEAU

Mme POTET a été nommée secrétaire

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Approbation du compte financier unique (CFU) - année 2024**

Madame Isabelle POTET, Vice-présidente du C.C.A.S, informe les membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit le déploiement du compte financier unique (CFU) avec une mise en place à titre obligatoire pour l'ensemble des entités publiques sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Il est précisé que la collectivité a entrepris les démarches pour l'exercice budgétaire 2025.

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Madame Isabelle POTET, délibérant sur le compte financier unique, après vérification de la concordance des écritures prise en charge par le comptable public et celles enregistrées par la comptabilité du centre communal d'action sociale,

- approuve à l'unanimité le compte financier unique de l'année 2024 dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 2 179,73 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire-Président,  
**Alain POMA**

La secrétaire,  
**Isabelle POTET**

